

que mon collègue qui est présent confirme par des signes que c'est la vérité que je dis dans le moment. Alors, je voudrais bien qu'il en soit encore ainsi, mais je ne voudrais pas me battre contre une «impossibilité».

Je voudrais lutter, je veux lutter pour une possibilité, quitte à se reprendre un peu plus tard, si les circonstances veulent bien s'y prêter, mais dans le moment, ce que nous exigeons, ce que nous demandons c'est que l'on prenne à cœur les droits de la province de Québec, et qu'on n'en fasse pas une question de division dans notre pays, mais une question d'union et d'harmonie. Et je considère que si on veut réellement, en 1977, parler avec assurance à la population du Québec d'harmonie dans le Canada, on va commencer par assurer cette harmonie par une loi du Parlement qui nous donnera de l'autorité pour parler à nos concitoyens dans notre propre province. Alors je demande avec instance à l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Andras), qui aujourd'hui parraine le bill C-60 sur la révision de la carte électorale de l'Ontario, qu'il apporte la même ardeur à l'égard d'une révision pour la province de Québec.

M. Rosaire Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata): Monsieur le président, je ne peux demeurer silencieux à l'occasion de la présentation de ce bill, puisque dans la province de Québec je représente une des circonscriptions qui est destinée à disparaître de la carte électorale. Et comme l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) le signalait, c'est un fait que tous les députés de Lévis à Gaspé, de quelque parti d'allégeance politique qu'ils soient, ont signé une lettre à l'occasion du débat en avril demandant que renaisse la circonscription de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

Il est évident qu'on ne peut rester silencieux devant ce bill puisqu'il y a une anomalie d'importance, savoir que toute la révision de la carte électorale était établie sur la base que la province de Québec devait être le témoin ou la province-type qui devait déterminer le nombre de députés dans toutes les autres provinces, et forcément je crois que personne en soi ne s'oppose à ce que renaisse la circonscription de Thunder Bay, mais on voudrait qu'on respecte cette entente, que c'est à partir de la province de Québec qu'on détermine le nombre de sièges qui devra être établi dans les autres provinces.

Alors, partant, il faut définitivement qu'on accepte le fait qu'il y ait une représentation additionnelle également dans la province de Québec. Maintenant, je ne voudrais pas reprendre tous les arguments de la discussion qu'on a eue sur le sujet. Je dirais à mon collègue de York-Scarborough (M. Stanbury) que définitivement les députés ne font pas que représenter des arpents de terre. Ils représentent les habitants qui vivent sur ces arpents de terre, et lorsqu'ils sont largement dispersés, il y a des problèmes considérables. La province de Québec, lors de la dernière redistribution, a vu son nombre de circonscriptions augmenter d'une unité, mais la région de l'Abitibi perdait une circonscription et la région du Bas-du-fleuve également, alors que la région de Montréal en gagnait deux et la région de Québec une.

Mais on ne peut pas ignorer ces inégalités régionales, on ne peut pas ignorer la diversité énorme et les très grands besoins de ces régions dispersées, particulièrement défavorisées. Je pense que tous les députés des milieux urbains conviendront que lorsqu'on découpe 26 circonscriptions dans une même municipalité, il y a tout de même beaucoup plus de facilité,

Représentation de l'Ontario

alors qu'à pied on peut, dans une demi-journée, faire le tour de sa circonscription, alors qu'on peut difficilement réussir dans une année dans notre cas et que le nombre des problèmes est énormément plus diversifié, plus complexe, passant des projets de ports de mer, des douanes, de la forêt, des ressources, enfin, d'innombrables problèmes, ce qui rend de plus en plus difficile la tâche du député, de telle sorte qu'en principe nous ne nous opposons pas du tout à ce que renaisse la circonscription de, je crois que c'est Thunder Bay, mais nous voulons que la représentation demeure sur la même base équitable que celle qui avait été déterminé pour la province de Québec. Et je pense que si cet après-midi tous les partis politiques sont d'accord, j'ignore par quel processus particulier nous pourrions y arriver.

Est-ce qu'il y aurait lieu d'ajourner pour qu'il y ait une entente quelconque ou une discussion? Mais je crois qu'il y aurait facilement possibilité de s'entendre pour qu'on en arrive à un consensus général et faire en sorte que l'Ontario ait une circonscription additionnelle et le Québec également. Il y aurait peut-être lieu puisque le député de Témiscamingue (M. Caouette) ainsi que le représentant du comté de Bellechasse (M. Lambert) défendent les intérêts des régions éloignées, en particulier pour le nord-ouest, si ce comté devait renaître dans le Bas-du-fleuve ou dans l'Abitibi, de nous entendre entre nous, afin d'en arriver à une solution très rapide de ce problème.

Alors, monsieur le président, je me permets de faire cette suggestion à l'honorable ministre et aux leaders des divers partis à l'effet qu'on tente d'en arriver à un consensus pour solutionner ce problème.

● (1630)

[Traduction]

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je me déclare en faveur de ce projet de loi pour redonner ses 12 sièges au nord de l'Ontario. Il convient de signaler qu'un rapport minoritaire de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales soutient qu'étant donné la taille de ces circonscriptions et la difficulté qu'éprouvent les députés à rejoindre leurs commettants, il faudrait éviter de créer d'immenses circonscriptions dans le nord de l'Ontario et que le nombre de sièges reste ce qu'il était avant la dernière répartition, c'est-à-dire 12.

Je sais que tous les habitants du nord de l'Ontario ne veulent pas que leur région perde un siège. En passant, le projet de répartition concerne ma circonscription de Sault-Sainte-Marie puisqu'on lui ampute arbitrairement la partie nord de la ville pour la donner à la circonscription d'Algoma. La majorité des électeurs de Sault-Sainte-Marie se sont opposés avec véhémence à ce projet en soutenant avec raison qu'ils n'avaient rien de commun avec Algoma et qu'ils voulaient conserver intacte la circonscription de Sault-Sainte-Marie.

J'ai écouté attentivement les arguments des députés du crédit social, et je pense qu'ils sont valables. Tout comme nous, ils doivent parcourir de vastes régions et la répartition actuelle les empêche de représenter adéquatement leurs électeurs.

J'entends parfois parler de gens qui se montrent méfiants à l'égard des entreprises du gouvernement. Ils se demandent si le gouvernement libéral se serait donné la peine de rétablir ce seul siège du nord de l'Ontario s'il n'avait pas été occupé par un libéral. Le fait que l'on n'ait pas consenti la même chose aux habitants du Nord du Québec contribuera sans aucun doute à faire redoubler leur méfiance. Cependant, le bill que